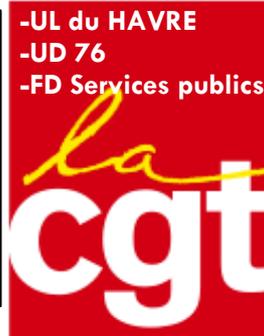


ILS VOUDRAIENT FAIRE TAIRE LES SALARIÉS



HALTE A LA RÉPRESSION ANTISYNDICALE !

En Seine-Maritime, comme dans toute la France, les salariés ont montré leur grande détermination à défendre leurs droits : 4 mois de grèves et des manifestants par dizaines de milliers pour dire en 2016 : Nous ne laisserons pas casser le Code du travail et tous nos droits collectifs !

Des grèves menées avec la CGT avec souvent des résultats salariaux comme chez CEPIC et chez Legrand. Des mobilisations importantes chez les agents territoriaux : à Rouen, à Quevilly, pour les postes, les salaires, contre l'arbitraire...

Aujourd'hui le gouvernement MACRON – PHILIPPE - PENICAUD, sous les encouragements de Gattaz, patron des patrons, repart à l'attaque pour casser le Code du travail, les Conventions collectives, et les fonctionnaires.

Au même moment se multiplient les plaintes et les procédures juridiques pour traîner des syndicalistes CGT devant les Tribunaux :

Laurent Pontieux, syndicaliste CGT sur Harfleur a été condamné en première instance, mais sans prison ferme, pour des incidents sans dégâts lors de l'interpellation de la députée par les salariés de l'agglomération du Havre, afin qu'elle ne vote pas la fin du Code du travail. Mais le Procureur a décidé de faire appel et Laurent est menacé en appel, d'une peine de plusieurs mois de prison ferme, la décision sera rendue le 10 juillet 2017.

David Rollet et Eric Depoilly, syndicalistes CGT sur Dieppe sont convoqués au tribunal correctionnel de Dieppe le 1^{er} septembre à 8h30 pour avoir distribué des tracts aux automobilistes sur un rond point, en défense du Code du travail.

Mickaël Lindivat, CGT des territoriaux du Havre, trainé au tribunal le 18 juillet, après avoir passé 24h en garde à vue, pour avoir manifesté le 13 juin devant la Mairie, avec 300 territoriaux, à l'appel des syndicats CGT et FO.

Il y a eu tension le 13 juin pour une seule raison : La Mairie, depuis des mois méprise les personnels, et refuse de discuter la revendication commune à tous les territoriaux : une augmentation de 270€ pour compenser les pertes salariales des dernières années. Notre camarade Mickaël risque plusieurs années de prison pour destruction de bien public (il s'agit d'un feu de palettes allumé sur la place).

Pendant ce temps :

Les patrons qui ont exposé mortellement leurs salariés à l'amiante... Sont toujours impunis et quand ils sont condamnés y compris pour un accident du travail mortel, les juges ne les envoient pas en prison. Les Ministres qui dépensent 350 000 € d'argent public dans des conditions opaques à Las Vegas pour réunir Gattaz et 500 patrons... courent toujours.

Avec la multiplication de procédure contre les syndicalistes, n'est-ce pas la volonté de faire taire les salariés, pour laisser les mains libres à ceux qui cassent les droits collectifs, à ceux qui veulent tirer les salaires au plus bas.

Les combats des salariés pour se défendre, avec la CGT et souvent d'autres syndicats, sont légitimes. La solution pour sortir par le haut de ces conflits, c'est la négociation sur les revendications formulées par les salariés et leurs syndicats.

Nous devons répondre par la solidarité : Nous sommes tous concernés !

**Relaxe pour Mickaël (et pour Laurent, David et Eric)
Assez d'intimidation, assez d'arbitraire !**

**RASSEMBLEMENT LE 18 JUILLET
A 12 H 30 DEVANT LE TGI DU HAVRE**